



Discours
Paris, le 3 avril 2019
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion du comité ministériel pour l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, le mercredi 3 avril 2019

Madame la députée,

Madame la sénatrice,

Madame la conseillère,

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents,

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices,

Mesdames, messieurs,

Chères amies, chers amis,

Je salue dans votre présence, nombreuse et remarquable, la diversité des domaines et des professions que vous représentez.

Ce Comité ministériel « Égalité » dont vous avez accepté d'être membres, est une spécificité du ministère de la Culture, dont je suis fier. Sa séance annuelle constitue un moment fort qui permet de rappeler l'importance que j'attache à cet enjeu primordial qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat.

La richesse des regards induite par la composition du Comité a encore été accentuée par la présence de nouvelles personnalités, que je salue et qui siègent pour la première fois : j'ai souhaité en effet élargir notre regard à de nouveaux secteurs d'activité et à de

nouveaux métiers, car l'égalité entre les femmes et les hommes s'impose partout et tout de suite.

Pourquoi ai-je tenu à vous réunir ce matin et à débattre avec vous de la feuille de route Egalité 2019-2022 ?

Parce que ce document, qui nous oblige, rappelle les avancées constatées depuis un an mais surtout trace la route à suivre au cours des mois à venir et décrit les progrès que je souhaite voir réalisés. Il doit être partagé, enrichi, contesté peut-être !

Je ne m'étendrai pas sur le bilan : j'en rappellerai simplement quelques-unes des avancées marquantes.

17 établissements publics sous tutelle du ministère ont obtenu le label « Diversité » de l'AFNOR et 10 d'entre eux se sont également dotés du label « Egalité ». Et cette année verra le retour des auditeurs au ministère et dans les établissements publics qui vérifieront, à mi-parcours, si les engagements pris sont respectés.

S'agissant des postes à responsabilités : Le ministère de la Culture a respecté en 2018 ses obligations en matière de nominations de femmes, en administration centrale, en DRAC.

D'ambitieux objectifs chiffrés ont été fixés à l'échéance de 2022 : d'ici là, à la faveur des fins de mandats, je m'engage à ce que la moitié des postes de direction exécutive des établissements publics placés sous sa tutelle, soit 37 sur 76, soient occupés par des femmes. Au 1^{er} avril 2019, c'est le cas pour 24 établissements publics, il reste du progrès à faire.

Un Protocole d'accord Egalité a été signé en novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère, dont je salue le sens des responsabilités : il s'aligne sur (et parfois dépasse) les ambitions de l'accord interministériel du 30 novembre 2018, que reprendra la loi relative à la transformation de la Fonction publique.

Le ministère s'attache à faire en sorte que les écoles supérieures qui forment les futurs professionnels, femmes et hommes, des arts et de la culture permettent aux jeunes d'aborder leur carrière avec une plus forte culture égalitaire. A ce jour, 38 écoles ont signé une charte éthique qui affiche plusieurs objectifs : la parité dans la composition des jurys, dans la composition du corps enseignant, une pédagogie réservant une juste place aux œuvres et aux parcours des femmes (artistes, architectes, réalisatrices...) la lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste... et des indicateurs genrés pour une objectivation des données.

Dès janvier 2017, le ministère de la Culture s'est doté d'une cellule d'écoute et d'alerte externe AlloDiscrim, opérationnelle pour l'ensemble des agents du ministère et de ses

services rattachés (DRAC, Services à compétence nationale, Etablissements publics,), soit 30 000 personnes. Depuis août 2018, un nouveau marché identifié sous le nom d'AlloSexism couvre spécifiquement les cas de violences et de harcèlements sexuels et sexistes, avec un possible suivi psychologique. Ce dispositif est désormais ouvert aux 37 000 étudiantes et étudiants des établissements de l'enseignement supérieur culture. En deux ans, 190 dossiers ont été instruits par cette cellule.

Au titre du bilan encore, je tiens à rappeler qu'en septembre 2018, les Assises de l'égalité dans le cinéma ont été l'occasion pour le CNC, avec le collectif 50-50/2020, de définir des mesures et échéances précises : statistiques genrées obligatoires, parité dans les commissions d'attribution des aides, bonus de 15% sur le soutien automatique mobilisé pour la production d'œuvres dont les équipes artistiques et techniques tendent vers la parité, annonce de mesures similaires sur l'exploitation et la distribution cinématographiques et dans l'audiovisuel. Je veillerai à ce qu'elles soient prises.

C'est bien. Mais c'est insuffisant, d'autant que les chiffres de l'édition 2019 de l'Observatoire de l'égalité dans la culture et la communication prouvent que des efforts restent à faire.

Aussi, la feuille de route s'attache à évoquer tous les nouveaux chantiers, déjà ouverts ou en projet, sur lesquels votre avis me sera précieux.

J'en évoquerai quelques-uns :

L'éducation artistique et culturelle revêt une importance majeure. Car en effet, les inégalités naissent tôt : dans les regards, dans les représentations, dans les assignations qui en résultent. Une collaboration s'instaure avec tous les partenaires du ministère de la Culture concernant la déconstruction des stéréotypes, notamment dans le domaine de l'éducation à l'image (Ecole, Collège et Lycéens et apprentis au cinéma, Canopé...), avec les éditeurs scolaires, les auteurs de littérature jeunesse, l'association « Lire et Faire lire », mais aussi - en lien avec le CSA- avec le secteur de la publicité. Les Drac inscriront cet objectif dans tous les conventionnements à venir avec leurs partenaires et notamment les collectivités territoriales.

Le ministère de la Culture a contribué en 2018 à la rédaction de la Convention interministérielle 2019-2024 pour l'égalité dans le système éducatif. Je signerai cette convention en 2019 afin de réaffirmer ma détermination à mettre en œuvre une politique publique ambitieuse en faveur de l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes, au sein du système éducatif.

Dans le champ du patrimoine, j'ai l'intention de prendre des mesures fortes à partir de cette année : toutes les initiatives des établissements patrimoniaux, nationaux et territoriaux, visant à mettre en lumière la question de l'égalité, seront suivies et

accompagnées par le ministère ; au-delà, je souhaite qu'un panel de musées volontaires propose dès 2019 au public des parcours à lecture genrée parmi leurs collections permanentes et leurs expositions temporaires : il s'agit à la fois de donner à voir les œuvres d'artistes femmes, mais aussi de donner à lire la représentation des femmes dans les œuvres présentées. Cette expérimentation a vocation à être étendue, voire généralisée.

D'autre part, l'exposition virtuelle « Les femmes artistes sortent de leur réserve », réalisée par la direction générale du patrimoine, est accessible sur le site du ministère depuis mars 2019. Et je souhaite aller plus loin : le ministère installera sur sa « Plateforme ouverte du patrimoine » une base de données spécifique « Matrimoine » où seront référencées les œuvres des musées de France et situées dans l'espace public réalisées par des femmes ou par des ateliers comprenant des femmes. J'ai demandé que les modalités techniques d'un enrichissement collaboratif de ces données soit examinées.

Dans le champ de la création artistique : je rappelle deux signaux forts de ma volonté de progresser. Depuis mon entrée en fonction, quatre scènes nationales (Villeneuve d'Ascq, le Creusot, le Mans, Foix) ont changé de direction : j'ai choisi de nommer quatre femmes à leur tête. Et puis, le TNP... Vous le savez, j'ai prorogé le délai de dépôt des candidatures car le nombre de candidatures féminines était insuffisant pour composer une liste de présélection paritaire : le sens de cette décision est clair, on ne joue plus sans « elles ».

Un dispositif de statistiques femmes-hommes, basées sur des indicateurs propres à chaque scène et à chaque forme d'art, a été élaboré pour le spectacle vivant (théâtre, cirque, musique et danse) et les arts visuels, par la Direction générale de la création artistique (DGCA) dont je salue l'engagement. Ce dispositif sera, dans les prochaines semaines, soumis au Conseil national des Professions du Spectacle élargi. La DGCA et les DRAC utiliseront les outils de contractualisation (conventions et contrats d'objectifs) pour sa mise en œuvre. Ce dispositif démarrera à l'été 2019 avec une prise en compte des programmations des saisons N-1 ou N-2. Les résultats, en termes de progression de la place des femmes dans les programmations, seront soumis à un principe d'égalité conditionnelle comme le préconise le Haut Conseil à l'Égalité.

Les perspectives sont ambitieuses, et j'ai la ferme intention de porter le sujet de l'égalité au sein de tous les secteurs. La Haute fonctionnaire à l'égalité et à la diversité en a la pleine responsabilité, je compte, nous comptons, sur elle.

Les médias :

Avec la charte *Pour les femmes dans les médias*, les principaux acteurs de l'audiovisuel français se sont engagés le 13 mars 2019 à lutter contre les violences et le harcèlement

sexuel et sexiste : il convient désormais d'inviter de nouvelles entreprises à y adhérer et d'étendre les engagements pris à toutes les formes de l'égalité professionnelle (salaires, accès aux postes de responsabilité, conciliation des temps...).

J'invite l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public à accentuer leurs efforts en faveur d'une égalité réelle, dans les équipes qui les composent mais aussi dans tous leurs programmes, devant et derrière la caméra.

Le ministère accompagne l'association « Prenons la Une ! », pour l'organisation des Etats généraux des femmes journalistes le 13 avril 2019. Cet événement sera l'occasion de lancer des mesures progressives en matière d'égalité dans le monde du journalisme.

De même, le ministère collabore avec la Conférence des 14 écoles de journalisme pour intégrer aux parcours pédagogiques des modules de formation à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Un travail est en cours avec le CNC et des professionnels du jeu vidéo pour vérifier comment l'objectif d'égalité peut s'intégrer aux critères présidant à l'octroi des aides sélectives, mais aussi pour inciter les entreprises et les écoles du secteur à prendre des engagements précis.

Je souhaite que la même démarche soit entreprise dans le domaine des vidéo-musiques, dont une récente étude menée par le CSA et le CNC a montré la prévalence de stéréotypes sexistes.

Enfin, je lance un appel à nos partenaires de premier rang : les collectivités territoriales. L'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture constitue un enjeu politique majeur que nous devons partager. Je souhaite que les associations d'élus acceptent de s'engager à mes côtés pour l'élaboration de principes directeurs communs, qui garantiront qu'en tout lieu de notre territoire, en métropole et en Outre-Mer, les femmes accèdent aux moyens de création et de production. Elles en ont la compétence, le talent. Il est absurde et injuste de s'en priver plus longtemps.

Mesdames, messieurs, chers amis, vous l'avez compris, la lutte contre les discriminations- toutes les discriminations- constitue pour ce ministère, pour moi, une priorité absolue. J'entends que l'égalité entre les femmes et les hommes figure au premier rang de ce beau et noble combat.

Nous le mènerons ensemble !

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC